

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
5.4

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 316/2022

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Mme. Elodie TORRES, CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l' article L2122-18 ;

VU l'arrêté n° 315/2022 du 19 décembre 2022 portant retrait de la délégation de fonctions et de signature à M. BA Boubacar, conseiller municipal, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de donner délégation à des conseillers municipaux afin de permettre une bonne administration de l'activité communale,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2023, délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Elodie TORRES , conseillère municipale, dans l'exercice des attributions du Maire concernant les matières suivantes :

-Politique du logement.

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage et figurera au registre des arrêtés de la commune.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La préfecture du Loiret ;
- Madame le Receveur municipal ;
- Monsieur le Directeur général des services ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles et responsables de services ;
- Madame TORRES à titre de notification.

Notifié le **21 DEC. 2022**

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, 19 décembre 2022

La Conseillère déléguée,

Le Maire,

Mme Elodie TORRES

M. Franck DEMAUMONT



